

Rapport du Président

Commission permanente du
vendredi 25 mai 2018

6^{ème} Commission
N° CP-2018-5-6-3

Service instructeur

DEVI - Service rivières et barrages

Service consulté

DAJD – Service Juridique

**DÉSIGNATION DU REPRESENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE DE
L'EAU DU SAGE ILL NAPPE RHIN**

Résumé : Le Conseil Départemental bénéficiait historiquement de deux sièges au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Ill-Nappe-Rhin. Dans le cadre de la révision de l'arrêté de composition de cette commission et afin de prendre en compte les évolutions législatives et politiques, la Préfecture du Bas-Rhin propose d'attribuer dorénavant un seul siège au Conseil départemental du Haut-Rhin, le deuxième siège étant attribué au nouveau Syndicat Mixte du Bassin de l'Ill (SYMBI). Monsieur Michel HABIG est candidat pour représenter le SYMBI au sein de cette commission. En conséquence, il vous est proposé de désigner Monsieur Alain GRAPPE comme unique représentant du Conseil départemental à cette instance.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Ill-Nappe-Rhin est un outil de planification qui a pour objectif de préserver la bonne qualité et la quantité de la ressource en eau de la Nappe d'Alsace et des cours d'eau phréatiques. Ce Schéma se compose d'un Plan d'Aménagement Durable (PAGD) contenant des dispositions et orientations opposables aux décisions administratives, ainsi qu'un règlement opposable directement aux tiers.

Son périmètre correspond approximativement à la plaine d'Alsace et la nappe phréatique rhénane française. Il concerne 322 communes, pour une superficie proche de 3 600 km².

Une Commission Locale de l'Eau, fixée par arrêté préfectoral du 2 février 2012, assure le pilotage de ce SAGE et rassemble les représentants des collectivités, les usagers et associations, ainsi que les services de l'Etat.

A ce titre, le Département du Haut-Rhin disposait de deux sièges au sein de cette Commission, dont les représentants désignés étaient M. Alain GRAPPE et M. Michel HABIG.

La durée du mandat de 6 ans des membres de la Commission Locale de l'Eau Ill-Nappe-Rhin étant arrivée à échéance le 2 février 2018 conformément à la réglementation, la Préfecture du Bas-Rhin est chargée de produire le nouvel arrêté de composition de cette commission.

Afin de prendre en compte les évolutions législatives et politiques, la Préfecture du Bas-Rhin a retenu d'attribuer dorénavant un seul siège au sein de cette Commission Locale de l'Eau pour le Département du Haut-Rhin, le deuxième siège étant attribué au nouveau Syndicat Mixte du Bassin de l'Ill (SYMBI).

Le SYMBI désignera son représentant lors de sa prochaine assemblée générale à venir, lors de laquelle la candidature de M. Michel HABIG sera présentée.

Le courrier de la Préfecture du Bas-Rhin demandant la désignation d'un représentant du Département du Haut-Rhin est joint en annexe 1.

La Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie du 16 mars 2018 a émis un avis favorable pour la désignation de M. Alain GRAPPE.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de désigner M. Alain GRAPPE pour représenter le Conseil départemental du Haut-Rhin au sein de cette commission.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT